

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de HENNON Jean-Louis, Maire

**Présents** : Messieurs HENNON Jean-Louis, DE SAINT LOUP Simon, GAWLAS Laurent PICHARD Christophe DECHILLY Michel MECEFFAH Maurice, ROBILLARD Georges, THIRY Olivier.

**Absents excusés** : Madame SZEWCZYK Bernadette, Messieurs, HUCHEZ François, DE SAINT LOUP Philippe.

Membres en exercice : 11

Présents : 8                      Votants : 8

Date de convocation : 10 mars 2014 Date d'affichage : 20 mars 2014

Monsieur GAWLAS Laurent a été élu secrétaire

### **Ordre du jour :**

- Compte administratif 2013 assainissement,
- Compte administratif 2013 de la commune,
- Pose de compteurs gaz aux logements communaux,
- Location garage,
- Questions diverses

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Monsieur DE SAINT LOUP Simon, Doyen d'âge

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2013, en accord avec le compte de gestion du trésorier à l'unanimité.

- **Section de Fonctionnement :**
  - recettes : 34 719.89 euros
  - dépenses : 18 606.02 euros

- **Section d'Investissement**
  - Dépenses : 63 254.28 euros
  - Recettes : 72 257.58 euros

**Résultat exercice cumulé 6 004.33€**

**Et décide d'affecter la somme de 17 523.84 au 1068**

## **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

Sous la présidence de Monsieur DE SAINT LOUP Simon, Doyen d'âge

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2013 et le compte de gestion du receveur à l'unanimité.

- **Section de Fonctionnement :**
  - recettes : 170 615.72 euros
  - dépenses : 135 144.67 euros

- **Section d'Investissement**
  - Dépenses : 308 454.34 euros
  - Recettes : 150 127.80 euros

**Résultat exercice : - 122 855,49€**

**Résultat cumulé : 73 301.91€**

**Et décide d'affecter la somme de 64 410.61 euros au 1068**

## **POSE DE COMPTEURS A GAZ**

→ Suite à la création de logements communaux, il convient de faire poser 2 compteurs à gaz. Le conseil municipal charge M. le Maire et ses adjoints de s'en occuper.

→ **LOCATION DU GARAGE**

- Le garage situé dans l'ancienne cour de l'école peut être loué. Dès que la pose du rideau sera effectuée, le conseil municipal décide de proposer le garage à la location, pour un tarif de 50 € par mois.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.